

OMC - ALGERIE

**CONDITIONS STRATEGIQUES POUR
UN DEVELOPPEMENT DURABLE**

*Par Dr Abdenour SLAOUTI
Enseignant à l'INC*

OMC- ALGERIE : « CONDITIONS STRATEGIQUES POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE »

Résumé : A l'aube de l'adhésion de l'Algérie à l'OMC, il faut s'interroger sur les conditions sous lesquelles notre nation peut s'engager véritablement vers la voie du développement durable. Notre article propose un cadre de réflexion général sur d'une part les enjeux essentiels des négociations avec les pays membres de l'OMC et sur les actions générales à mener au niveau de notre système de gouvernance et de notre plan de développement économique d'autre part afin d'offrir un environnement favorable à nos entreprises pour améliorer leur compétitivité, ces dernières constituant la pierre angulaire à terme de la construction et du renforcement de la prospérité nationale.

Mots clés : OMC, Algérie, développement durable, avantage concurrentiel, libéralisation des échanges, système de gouvernance, compétences spécialisées, compétitivité des entreprises, réformes structurelles.

Introduction :

Chaque nation doit choisir régulièrement sa politique économique en fonction de ses intérêts.

Ces intérêts prennent en compte un ensemble de variables internes et externes interactives et le défi réside d'analyser comment promouvoir à terme de manière optimale le développement du pays [développement de entreprises, croissance du pouvoir d'achat..].

Le débat semble tronqué actuellement pour les pays en voie de développement puisque depuis l'effondrement de l'Europe de l'Est, c'est le libéralisme économique qui est prôné par les instances internationales [FMI, Banque Mondiale, OMC ..] guidée en cela bien entendu par les puissantes économies libérales, telle que les Etats-Unis.

L'ouverture des marchés des pays est parfois exigée alors que dans le même temps on assiste au niveau des pays industrialisés, notamment dans les secteurs agricoles, à des protections rigides de leurs marchés contre les produits des pays tiers.

1 - «Fonds Monétaire International» et «Organisation Mondiale du Commerce».

Ce paradoxe révèle une réalité : les politiques économiques des pays développés cessent souvent d'être libérales dès que leurs intérêts sont menacés.²

Lors du processus d'adhésion de l'Algérie à l'OMC, un vif débat s'est instauré entre d'un côté les incondtionnels à cette adhésion qui serait la voie unique du développement économique et ceux par ailleurs qui perçoivent l'ouverture des frontières comme un danger pour la croissance de nos entreprises pas encore suffisamment préparées à affronter la concurrence des entreprises étrangères.

Puisque, selon toute vraisemblance, l'Algérie sera membre de l'OMC à la fin de l'année 2004³, la question ne se pose plus en termes d'intérêts ou non par rapport à cette adhésion mais plutôt dans les conditions qui restent à négocier [s'il n'est pas trop tard] ainsi que dans la conception et la mise en œuvre d'une politique économique adaptée à l'ouverture à terme de notre économie aux échanges extérieurs.

C'est pourquoi, on se propose, en trois parties, de comprendre sous quelles conditions l'adhésion de l'Algérie à l'OMC pourrait constituer une plate-forme de développement durable.

Dans une première partie, nous exposerons les objectifs, principes et accords qui régissent l'OMC, puis nous révélerons et discuterons la mesure des avantages accordés par cette organisation aux pays en voie de développement.

Dans une deuxième partie, nous nous focaliserons sur les enjeux essentiels des négociations entre l'Algérie et les pays membres de l'OMC ; nous tenterons alors de mettre en évidence les aspects sur lesquels nos négociateurs doivent se focaliser afin que les conditions des accords permettent un maintien relatif de nos ressources financières et nous fassent également dans le même temps l'économie d'une crise sociale.

Dans une troisième partie, nous nous attacherons à montrer que le développement durable d'un pays est corrélé positivement avec la performance de ses entreprises de certains secteurs; cette performance, elle même, dépend d'un ensemble de facteurs internes propres à l'entreprise mais également des conditions environnementales favorables dans laquelle elle se trouve. Nous analyserons si ces conditions environnementales sont actuellement favorables à nos entreprises et nous donnerons le sens des actions à concevoir et à entreprendre afin d'améliorer leur performance.

² - *Le cas des conflits commerciaux réguliers entre l'Union Européenne et les Etats-Unis le montre bien.*

³ - *Le ministre du commerce l'a réaffirmé récemment - El-Watan - 20 Mai 2004.*

Nous rechercherons enfin, après un diagnostic de la situation économique générale actuelle de notre pays, les actions nécessaires, en termes de réformes notamment, qui doivent être effectives pour constituer un véritable levier vers la prospérité nationale.

Première partie : Objectifs de l'OMC et avantages accordés aux pays en développement

1. « Objectifs, principes, accords de l'O.M.C » ⁴

L'Organisation mondiale du commerce (OMC) est le seul organisme international qui s'occupe des règles régissant le commerce entre les pays ; il a été créé afin de promouvoir le libre-échange dans le monde et de garantir une concurrence ouverte et loyale car exempte de distorsions.

L'Organisation mondiale du commerce (OMC) a été fondée en 1994 par l'acte final qui concluait le cycle de négociations multilatérales appelé l'Uruguay Round, conformément à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT). L'organisation a pour mission de gérer et contrôler les vingt-huit accords de libre-échange de l'Acte final, de surveiller les pratiques commerciales dans le monde et de juger les différends commerciaux qui lui sont soumis par les États membres.

Basée à Genève, l'OMC est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1995. Son Conseil général, qui est constitué de soixante-dix-sept États membres, est appelé à s'agrandir à mesure des nouvelles admissions. Contrairement au GATT qui l'a précédée, l'OMC constitue une personne morale dont les règles ont force obligatoire pour les États membres ; cette organisation offre un cadre pour régler le commerce international, étendant les règles du GATT aux services et aux droits de la propriété intellectuelle. En mai 2004, l'OMC était composée de 148 États membres.

Trois principaux objectifs :

L'objectif primordial de ce système est de contribuer à favoriser les échanges, tout en évitant les effets secondaires indésirables. Il s'agit notamment de supprimer les obstacles et de faire en sorte que les règles commerciales soient transparentes et prévisibles.

⁴ - Source OMC

L'OMC sert également de cadre aux négociations commerciales entre les pays.

Le règlement des différends entre les pays se fait au niveau de l'OMC et le processus mis en place est celui d'une procédure neutre établie selon une base juridique convenue.

Les principes fondamentaux de l'O.M.C :

Premier principe : « Suppression de la discrimination entre les partenaires commerciaux de l'OMC [clause de la « Nation la plus favorisée » élargie à tous les pays].»

Cela signifie que tout avantage consenti à un pays doit être élargi aux autres partenaires ; toutes les fois qu'un pays membre réduit un obstacle tarifaire ou ouvre son marché pour certains biens et services, il doit le faire également pour les mêmes biens et services provenant de tous les partenaires commerciaux de l'OMC, qu'ils soient riches ou pauvres, faibles ou puissants ⁵.

Deuxième principe : « Suppression de la discrimination entre les produits et services nationaux avec les produits et services des ressortissants étrangers».

Cela signifie que pour tout produit ou service, le prix pratiqué au niveau national doit être équivalent à celui des mêmes produits et services destinés à l'exportation vers les partenaires de l'OMC. Il faut noter ici que les matières premières ne sont pas concernées par cette disposition ; nous montrerons l'importance de cette exception par la suite.

Troisième principe : « Obstacles aux échanges supprimés par voie de négociation».

Les sociétés , investisseurs et gouvernements étrangers devraient avoir l'assurance que les obstacles au commerce, y compris les droits de douane, les obstacles non-tarifaires et autres mesures, ne soient pas appliqués de façon arbitraire.

Quatrième principe : « Système plus concurrentiel entre les partenaires commerciaux de l'OMC »

Il s'agit de décourager les pratiques déloyales comme l'octroi de subventions à l'exportation, la vente à des prix de dumping [c'est à dire inférieurs aux coûts] en vue d'obtenir des parts de marché.

5 - Des exceptions sont faites dans le cas des zones de « libre échange » et dans certains cas, certaines discriminations sont permises dans des circonstances limitées dans les secteurs des services.

Cinquième principe : « Plus favorable aux pays en voie de développement et notamment aux pays les moins avancés [PMA] ».

Il est prévu pour ces pays des délais d'adaptation plus importants, une plus grande flexibilité dans l'application des principes ainsi que des aides techniques et des privilèges particuliers.

Les accords de l'OMC :

Les accords principaux de l'OMC régissent quatre domaines :

- Les accords sur le commerce des marchandises définis par le «GATT» [Accords Généraux sur Tarifs douaniers et Commerce] et complétés par la suite par d'autres accords avec l'OMC ;
- Les accords sur les services définis par l'«AGCS » [Accord général sur le commerce des services] ;
- Les accords sur la propriété intellectuelle définis par les «ADPIC» [Accord sur les aspects de développement des propriétés] ;
- Les accords liés aux règlements des différends.

Les trois premiers accords énoncent les principes de libéralisation pour chaque pays et les exceptions autorisées. Ils reproduisent donc les engagements pris par chaque pays pour réduire les droits de douane et autres obstacles de commerce pour ouvrir et maintenir ouverts les marchés des produits et services.

Le quatrième accord définit les procédures de règlement des différends. Les différends commerciaux soumis à l'OMC sont jugés par une commission d'enquête composée de représentants de l'OMC. Les pays disposent d'un recours auprès d'un organe d'appel de l'OMC, dont la décision est irrévocable.

2. Intérêts à l'adhésion et avantages accordés aux pays en voie de développement :

L'OMC est la seule organisation chargée de « régenter » le commerce mondial et ce sont les pays membres, disposant chacun d'une voix, à la Conférence Ministérielle, qui définissent les règles de fonctionnement de l'OMC et qui prennent la majorité des décisions importantes quant à l'évolution de cette organisation. Parmi toutes les organisations internationales, c'est sans doute celle qui apparaît la plus démocratique et il faut souligner que la majorité des membres sont des pays en voie de développement.

La majorité des pays du monde sont actuellement membres de l'OMC [près de cent cinquante pays sur deux cent]

L'adhésion à cette organisation serait-elle donc incontournable à terme pour tout pays qui souhaite promouvoir ses échanges commerciaux avec le reste du Monde ?

Formation d'avantages comparatifs :

Selon l'OMC, cette adhésion contribuerait également à accélérer le développement des nations par le fait qu'il existerait la possibilité pour tout pays de bénéficier d'un ou de plusieurs avantages comparatifs par rapport aux autres pays du Monde ⁶, ce qui favoriserait donc leur développement.

Nous verrons, dans la troisième partie, que la formation de ces avantages comparatifs relève d'un processus complexe et n'est pas systématique comme le suggérerait l'OMC.

Avantages accordés par l'OMC aux PVD – notion d'équité :

Le caractère intégré du système n'empêche pas l'octroi d'avantages particuliers aux PVD et surtout aux Pays les Moins Avancés.

La nécessité de ces avantages a été reconnue dès 1954 lorsque le représentant de l'Inde avait eu la formule suivante à la neuvième session des parties contractantes du GATT «l'égalité de traitement n'est équitable qu'à égalité de conditions. Un nain ne peut porter le même poids qu'un géant» . ⁷

Dans l'accord de l'OMC «l'objectif du plein emploi et d'un niveau de vie élevé et croissant» est complété par celui de «l'utilisation optimale des ressources mondiales conformément à l'objectif de développement durable». L'alinéa 2 de l'Accord sur l'OMC précise «qu'il est nécessaire de faire des efforts positifs pour que les pays en voie de développement et en particulier les moins avancés d'entre eux s'assurent une part du commerce international qui correspond aux nécessités de leur développement économique».

D'un point de vue pratique, quatre catégories de dispositions spéciales sont favorables aux PVD et aux PMA ⁸ :

1. les dispositions reconnaissant les intérêts des PVD et des PMA ;
2. les dispositions prévoyant moins d'obligations pour ces pays ;

6 - L'OMC se base sur le principe développé par Ricardo David (1772-1823) - «Des principes de l'économie politique et de l'impôt» Paris, Garnier-Flammarion, 1992.

7 - Communiqué de presse - GATT - / 185 - 11 Novembre 1954.

8 - V. GATT, Doc. Com. TD/L4DC/W54 du 03 Novembre 1994.

3. les dispositions fixant un délai plus long pour la mise en œuvre de certaines obligations ;
4. les dispositions qui prévoient une assistance technique pour ces pays.

Si ces dispositions spéciales permettent d'aider ces pays à s'intégrer progressivement au système du libre échange mondial, on ne perçoit pas de quelles façons l'OMC peut aider concrètement ces pays vers la voie d'un développement durable compte tenu de ses faibles moyens financiers d'une part [près de 100 Millions de \$ U.S annuellement] et de ses moyens de pression limités auprès des pays membres de l'OMC d'autre part, les décisions au sein de cette organisation étant prises par consensus entre les pays membres.

Dans l'objectif de développement poursuivi par l'OMC, cette organisation ne pourra atteindre ses objectifs que par une étroite coopération avec la CNUCED ⁹ en vue d'aller au delà de la simple suppression des barrières au commerce international pour intégrer une approche positive du développement économique continu auxquels aspirent les PVD membres de l'OMC.

Deuxième partie : Enjeux et conditions pour la négociation des accords pour l'Algérie

Quels sont les véritables enjeux des négociations actuelles entre l'Algérie et les pays membres de l'OMC ? Nous en percevons essentiellement trois :

1. Ouverture du secteur des hydrocarbures et «maintien» des ressources financières :

Pour ce point, nous devons préciser que les enjeux politiques et stratégiques liés aux hydrocarbures sont si vitaux qu'ils ne peuvent se prêter uniquement à des analyses économiques traditionnelles, et ce, compte tenu notamment des moyens puissants de pression des puissances occidentales.

Notre étude ci-dessous a donc pour objectif la compréhension de certaines conséquences technico-économiques concernant l'ouverture de ce secteur aux entreprises étrangères.

⁹ - «Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement».

L'Algérie est un pays producteur d'hydrocarbures dont l'exportation a représenté en 2002 97% des exportations totales du pays ¹⁰ ; l'Algérie contrôle jusqu'à présent l'exploitation de ces ressources, à travers l'entreprise publique SONATRACH.

De nombreux pays membres de l'OMC, comme les Etats-Unis, demandent l'ouverture du pays en ce qui concerne la production et la distribution des hydrocarbures et donc la perte du monopole de la société SONATRACH, et ce, afin d'appliquer le principe de non-discrimination de l'OMC des sociétés étrangères par rapport aux sociétés nationales.

Quelles seraient les conséquences prévisibles de l'ouverture de ces secteurs aux multinationales ?

Les ressources de l'Etat en seraient-elles affectées ? Si oui, dans quelle(s) mesure(s) ?

Quelles pourraient être alors les conditions à négocier afin de maintenir le niveau de nos ressources financières indispensables pour notre développement ?

Les redevances qui seraient payées par les sociétés étrangères à l'Etat algérien en tant que propriétaire des ressources naturelles pour pouvoir exploiter ces ressources ¹¹ et les taxes sur la vente des hydrocarbures par ces sociétés doivent au moins être «équivalentes» à celles versées par SONATRACH. Si ces conditions sont respectées, la différence résiderait dans la part des bénéfices réalisés par ces sociétés qui ne serait pas prélevée par l'Etat au titre des impôts sur les sociétés ; en effet, Sonatrach reverse actuellement à l'Etat «actionnaire – propriétaire» l'ensemble de ses bénéfices.

Compte tenu de la qualité des hydrocarbures algériens et des prix du marché élevés actuellement, cette différence en terme de ressources financières sera importante.

¹⁰ - Revue «l'Exportateur» - N° 1 - Mars 2003 - page 30.

¹¹ - Les redevances seraient fixées par des critères techniques tels le niveau de production par jour des puits, la participation ou non par la société à la découverte des ressources, l'amortissement consenti pour pouvoir exploiter ces ressources

Quelles seraient les compensations en contre partie de l'ouverture à la production aux compagnies étrangères ?

Il y aurait compensation si :

- Le système fiscal [redevances et taxes...] subit une adaptation pour compenser en partie les pertes de revenus de l'Etat ;

- Les possibilités d'exploitation des puits par ces entreprises s'avèrent supérieures à celle de SONATRACH actuellement compte tenu des techniques et de savoir-faire non encore maîtrisés par notre société nationale ; ce critère de taux de rendement devrait être inclus dans les cahiers de charges afin de ne retenir que les entreprises performantes ¹² ;

- Les investissements par d'autres sociétés étrangères limiteraient les risques pour SONATRACH et permettraient en même temps le recrutement de personnels au niveau local pour faire fonctionner les installations ;

- SONATRACH serait tenue d'améliorer le niveau d'efficacité de ses activités pour être concurrentielle au niveau de son marché national. Les marchés étrangers des pays membres de l'OMC lui seront ouverts et elle devra être efficace car son développement sera lié à ses capacités de conquêtes des marchés étrangers ; à terme, SONATRACH pourrait être plus rentable, ce qui profiterait à notre économie.

Pour l'ouverture du secteur de la distribution des hydrocarbures aux sociétés étrangères, il n'y aurait à long terme que des avantages pour autant que plusieurs concurrents s'installent en Algérie.

D'un côté, des investissements importants [nouvelles infrastructures] seront effectués par ces sociétés pour implanter leur réseau de distribution et le niveau de service sera amélioré du fait de l'expertise de ces sociétés et de la concurrence entre les différents offreurs ; cela conduira à améliorer la satisfaction des clients par une disponibilité plus grande et par un service de meilleure qualité.

D'un autre côté, notre entreprise publique NAFTAL ne risque pas d'être menacée à moyen terme du fait de l'avantage concurrentiel dont elle dispose par l'étendue de son réseau ; elle devra par contre améliorer son niveau de performance par la suite pour se situer au niveau de ses concurrents étrangers.

¹² - Il pourrait même être prévu des actions de transfert technologique dans ce domaine au profit de Sonatrach.

2. Conditions pour le maintien de la cohésion sociale et de la compétitivité suite à l'accroissement des prix de l'énergie :

L'Algérie administre les prix de l'énergie [gaz, essence, gas-oil, kérosène et « électricité » produite notamment à partir de centrales à gaz] au niveau de son marché intérieur et ces prix administrés sont bien en dessous des prix du marché, à savoir le prix de vente de l'énergie par l'Algérie à ses clients étrangers.

Or, selon le principe de non-discrimination de l'OMC, les prix pratiqués au niveau du marché national doivent être identiques à ceux pratiqués envers les pays membres de l'OMC ¹³.

L'Algérie devrait alors aligner les prix de l'énergie pratiqués au niveau interne avec ceux du marché, ce qui triplerait selon les analystes les prix de l'énergie : essence, gaz et par voie de conséquence ceux de l'électricité également dans une mesure toutefois moindre.

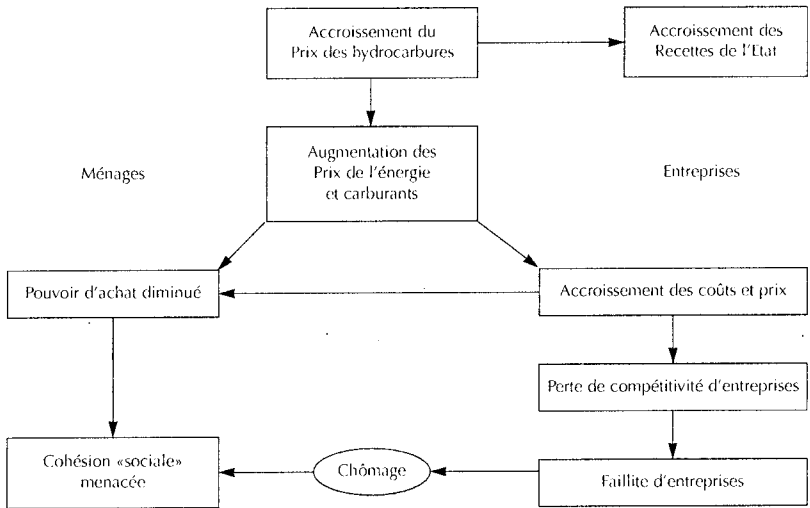
Comment alors éviter une explosion sociale d'une part et quelles actions entreprendre pour ne pas handicaper, face aux produits importés, nos entreprises qui verraient leurs coûts de production, d'approvisionnement et de distribution augmenter fortement ?

Quelles conditions négocier pour supporter cette inflation des prix de l'énergie ?

13 - Il faut préciser ici que certains experts considèrent le «gaz naturel» comme une ressource naturelle et qu'en conséquence, elle ne serait pas concernée par le principe de «non-discrimination» - «Le Quotidien d'Oran» - 05 Juin 2003.

Les conséquences générales sur les « ménages » et les « entreprises » peuvent être résumées par le schéma ci-dessous :

Schéma N°1 – Conséquences de l'application du prix du marché des hydrocarbures



Il est intéressant de constater que nous avons deux effets « négatifs » importants [un sur les « ménages » et un sur les entreprises] qui sont compensés par un effet positif important correspondant à des disponibilités financières beaucoup plus importantes pour l'Etat.

Les entreprises qui seraient le plus touchées en termes de compétitivité seraient celles dont les coûts de distribution [transport] et/ou les coûts liés à l'approvisionnement en énergie représentent une part importante de leurs coûts totaux.

Les conditions à mettre en œuvre dès à présent pour éviter tout risque « d'explosion sociale » seraient les suivantes :

- Au niveau des négociations avec l'OMC, obtenir que l'alignement des prix administrés des hydrocarbures sur les prix du marché se fasse progressivement sur cinq à dix années avec une période de grâce de deux années au moins afin que l'Etat algérien soit à même de concevoir et de mettre en place un système d'ajustement économique pour juguler ou au moins tempérer fortement les effets négatifs. Pour les entreprises des secteurs principalement touchées par la hausse des prix, des délais

de cinq à dix années avant leur ouverture aux échanges ainsi que des aides techniques pourraient être négociés ;

- Au niveau interne, les ressources financières importantes qui seraient tirées par l'Etat de la mise à niveau des prix administrés des hydrocarbures sur les prix du marché devraient être utilisées pour concevoir des solutions appropriées de redistribution envers les ménages et les entreprises les plus touchées et les plus vulnérables. On peut suggérer, par exemple, la réduction des taxes sur les carburants, la suppression de la vignette automobile et/ou des aides sociales pour les ménages défavorisés afin de supporter l'accroissement du coût de l'énergie ; à ce niveau, la conception du système d'aides nécessitera les réflexions indispensables pour qu'il soit équitable et efficace d'une part et ne soit pas en contradiction avec les accords conclus avec l'OMC d'autre part.

3. Industries « compétitives » menacées et conditions pour leur protection :

L'ouverture de nos frontières doit impliquer une réflexion entre les industries potentiellement compétitives menacées et celles qui, d'une certaine façon, n'ont aucun intérêt à être protégées compte tenu soit de leur « obsolescence et inefficacité » ou simplement parce qu'elles sont faiblement menacées par l'ouverture du marché [industries locales].

Comment identifier ces secteurs ¹⁴ et quelles mesures négocier pour leur protection ?

On s'accorde pour dire qu'il existe des industries « locales ou régionales », « nationales », « continentales (plusieurs pays importants d'un continent) » ou « mondiales (globales) ». L'identification de la dimension géographique de chaque secteur en Algérie doit être effectuée dans une perspective dynamique afin de recenser ceux qui risquent d'être confrontés directement à une concurrence de pays étrangers dès l'ouverture des frontières.

Ce processus d'identification effectué, il s'agira d'analyser, en termes de compétitivité potentielle chacun des secteurs recensés.

14 - Le « secteur » ou « industrie » dont nous parlons ici revêt une acception stratégique et est défini comme suit « un secteur est composé par l'ensemble des entreprises qui se trouvent directement en concurrence parce qu'elles fabriquent et/ou distribuent et/ou vendent des produits et/ou services étroitement substituables tant du point de vue de leur offre que de la demande au niveau du marché ».

Un choix en termes de spécialisation sera nécessaire de la part de l'Etat et il faudra uniquement retenir les industries qui auront le maximum de chances de se développer en Algérie et qui pourront à terme rivaliser avec la concurrence internationale.

Pour ces secteurs, des analyses spécialisées devront déterminer, avec le concours des organisations professionnelles concernées, dans quelle mesure l'ouverture « brusque » des frontières peut saper leur compétitivité et quelles solutions seraient souhaitables pour améliorer leur performance.

En fonction des résultats spécifiques des diagnostics réalisés pour chaque secteur retenu, des conditions adéquates lors des négociations pourraient retarder l'ouverture aux échanges pour ces industries et différentes actions pertinentes de la part de l'Etat et de ces organisations pourraient être menées conjointement pour renforcer leur compétitivité.

Quitte à se répéter, mais c'est fondamental, l'Algérie doit faire le choix des secteurs, peu importe s'il comporte des entreprises privées ou publiques, qui méritent d'être soutenus et ce compte tenu uniquement de leur niveau de compétitivité appréciable par rapport aux entreprises étrangères qui sont dans la même activité.

Certains pays européens ont compris depuis longtemps, par exemple, qu'ils n'avaient aucun intérêt à soutenir leur industrie textile. Nous ne pouvons plus, compte tenu de l'ouverture des frontières, soutenir dans le même temps notre industrie mécanique [« tracteurs », « camions »..], nos industries textile, chimique, du bois et du papier, de la céramique, nos industries agroalimentaires....

Des choix douloureux doivent être fait afin d'amener nos industries performantes au meilleur niveau.

Quelles seraient alors ces industries ?

Selon le cabinet de conseil «Booz, Allen &Hamilton»¹⁵, les secteurs qui seraient potentiellement porteurs en Algérie seraient les suivants :

1. la filière agroalimentaire ;

2. le secteur de la production d'énergie électrique compte tenu de nos ressources en gaz et de son coût mais nous devrions améliorer le système de distribution, les infrastructures et les télécommunications pour que ce secteur soit vraiment performant ;

¹⁵ - Cette étude a été commandée en 2002 par notre Ministère de l'Industrie à ce cabinet de conseil - source «El-Watan».

3. les secteurs de chimie fine et de la pharmacie ;

4. les secteurs des matériaux de construction.

D'autres études doivent être lancées pour confirmer et affiner les résultats de cette analyse.

Troisième partie : Considérations stratégiques pour un développement durable de l'Algérie.

Pour cette partie, nous devons d'abord comprendre comment une nation peut s'engager positivement vers la prospérité. Celle-ci, nous le verrons, est directement induite par le niveau de performance des entreprises d'un pays et nous présenterons donc les fondements à la base de la construction de l'avantage concurrentiel d'une nation.

Nous présenterons ensuite la situation économique actuelle de notre pays ; la responsabilité de l'Etat algérien sera mise en exergue puisqu'il est le pourvoyeur principal des ressources financières et devrait donc à ce titre constituer l'acteur moteur du développement. Les carences ainsi que les freins au développement seront également mis en évidence.

Partant de ces constats et des fondements de l'avantage concurrentiel exposés prenant en compte l'ouverture prochaine aux échanges, nous proposerons finalement un ensemble de solutions stratégiques réalistes qui nous semblent indispensables pour concevoir et mettre en œuvre un programme d'actions qui devrait conduire, après sa concrétisation, l'Algérie vers la voie d'un développement durable.

1. Cadre d'analyse pour la formation d'avantages concurrentiels pour la nation :

1.1 Limites du principe de « l'avantage comparatif » :

Vouloir conclure hâtivement que « l'ouverture réciproque des marchés conduit à des bénéfices partagés pour tous les pays concernés par le simple fait de l'application du principe de l'avantage comparatif¹⁶ » ne relève pas à notre avis d'une démarche scientifique car plusieurs faits semblent contredire cette affirmation de l'OMC pour les « Pays en voie de développement ».

16 - Selon le document OMC, ce serait le cas pour tout pays

Considérons les plus évidents :

- La formation des « avantages comparatifs » est complexe et l'ouverture des frontières n'est qu'une seule variable parmi de nombreuses autres variables. Dans son ouvrage intitulé « L'avantage concurrentiel des nations », M.Porter ¹⁷ met en évidence les multiples facteurs respectifs à la base de l'avantage comparatif de tel pays dans tel secteur industriel ou des services ; mais sans doute et c'est le plus important, c'est la combinaison de ces facteurs [tangibles et intangibles] dans une certaine alchimie qui conduit les entreprises du pays à un niveau plus concurrentiel par rapport aux autres ;

- La suppression des barrières tarifaires avec le GATT au départ a certes conduit à une croissance importante régulière du commerce mondial, mais cette croissance n'a réellement profité qu'aux pays industrialisés puisque durant cette période le niveau de vie s'est accru de façon considérable dans ces pays alors que paradoxalement des pays sont devenus économiquement exsangues, alors même qu'ils faisaient partie du GATT. L'ouverture des frontières des pays en développement avec les autres pays ne conduirait donc pas systématiquement à des avantages réciproques ; F.Bourguignon, Vice-Président de la Banque Mondiale, confirme cette analyse «*Sur les inégalités, on est obligé de reconnaître qu'elles ont augmenté sur les vingt dernières années dans le monde en développement comme dans la plupart des pays industrialisés. Et plusieurs études tendent à montrer que l'ouverture au commerce international a joué un rôle dans cette évolution.*» ¹⁸

Tout pays en voie de développement qui verrait dans son adhésion à l'OMC une sorte de potion magique pour un accès plus aisé de ses produits aux marchés extérieurs ou pour un attrait immédiat de son marché aux investissements directs étrangers se tromperait gravement : le monde est devenu hyper-concurrentiel ¹⁹.

La compétitivité entre les firmes de mêmes secteurs n'a jamais été aussi exacerbée au niveau mondial, et la lutte, entre les pays pour attirer les investisseurs étrangers, à travers des concessions de plus en plus importantes, est véritablement implacable.

Tout pays en voie de développement doit donc reconnaître que l'ouverture de ses frontières aux échanges n'est pas une fin en soi mais plutôt le début d'un long processus qui pourrait conduire, sous certaines conditions, à un développement économique optimal.

¹⁷ - «*The competitive advantage of nations*» - McMILLAN Ltd - 1990.

¹⁸ - Quotidien «Le Monde» - 11 novembre 2003 - Interview du Vice Président et l'Economiste en Chef de la Banque Mondiale.

¹⁹ - Selon la formule consacrée de R. D'Aveni - «*Hyper compétition*» - Editions Vuibert 1995.

1.2 Fondements de la compétitivité nationale :

1.2.1 Productivité des entreprises et avantage concurrentiel de la nation :

La prospérité nationale ne s'hérite pas. Elle ne provient pas des richesses naturelles d'un pays, de l'abondance de sa main d'œuvre nationale et/ou de la valeur de sa monnaie contrairement à ce que disent les économistes classiques ²⁰.

La compétitivité d'un pays, et donc son niveau de développement, dépend directement de la capacité de ses industries à innover et à progresser. Les entreprises d'un pays doivent inlassablement renforcer la productivité des industries existantes en augmentant la qualité, améliorant les technologies utilisées ou en produisant plus efficacement.

1.2.2 Principe de spécialisation :

Aucun pays ne peut ou ne veut être concurrentiel dans la plupart des secteurs : c'est le principe de spécialisation que nous avons évoqué dans la deuxième partie.

L'Etat doit donc concentrer ses actions de soutien indirectes sur les industries les plus compétitives et ne plus soutenir celles qui finiront, quelles que soient les aides apportées, par déperir.

1.3 Les facteurs à la base de la compétitivité des entreprises d'un secteur :

M.Porter ²¹ met en évidence quatre catégories de facteurs interactifs qui, s'ils sont favorables pour un secteur donné, permettent de favoriser la compétitivité des entreprises de celui-ci :

- *le contexte de la stratégie et de la rivalité d'entreprises* : ce contexte est favorable lorsque la rivalité des entreprises au niveau du secteur est intense et lorsqu'il existe également une ardeur au travail et une soif d'apprentissage des individus ;

²⁰ - M. Porter - op. citée.

²¹ - cette partie est directement inspirée des nombreux travaux de M. Porter (pour les quatre premiers facteurs) - l'ouvrage de référence s'intitule «The competitive advantage of nations» - McMillan Press Ltd - 1990 - les résultats ont été obtenus par une équipe de cent chercheurs de différents pays dirigés par le Professeur Porter ; les industries de dix pays (Allemagne, Suisse, Suède, Danemark, Royaume-Uni, Italie, Etats-Unis, Corée du Sud, Singapour et Japon) ont été analysées en profondeur lors de cette étude afin de comprendre les fondements à la base de l'avantage concurrentiel des nations.

- *les conditions de facteurs de production* : c'est, au delà des ressources naturelles et des capitaux, la qualité des infrastructures entendu au sens large d'un pays, la performance de son système de formation et de savoir, l'équité et la rapidité de son système judiciaire et la qualité de vie générale du pays (système de santé, système social..)

- *l'existence d'industries connexes et d'assistance* : la compétitivité est souvent renforcée par le fait qu'il existe au niveau du pays un ensembles d'activités performantes en amont ou en aval liées aux activités du secteur et de nombreuses institutions (centre de recherche, universités, associations industrielles..) qui assistent le secteur dans le cadre de son développement ;

- *les conditions de la demande* : celles ci sont favorables lorsque la demande du pays est sophistiquée, ce qui pousse les entreprises du secteur à innover en permanence pour satisfaire leur clientèle nationale.

Nous rajoutons un cinquième facteur, non repris explicitement par M. Porter, mais qui nous semble primordial pour les pays en voie de développement :

- *les capacités de gestion des entreprises* : il est essentiel aussi que la compétence des gestionnaires des entreprises au niveau de chacune des fonctions de celles-ci soit de qualité afin d'atteindre l'efficacité et l'efficacité nécessaires Ces capacités de gestion sont liés au niveau de formation des cadres ainsi qu'à leur niveau d'apprentissage au sein des entreprises.

1.4 L'importance des actions de l'Etat sur les facteurs :

Les catégories de « facteurs », lorsqu'ils sont favorables au niveau de plusieurs secteurs, poussent les entreprises à améliorer leur compétitivité et donc à accroître la richesse nationale.

Le rôle de l'Etat est vital parce qu'il peut agir sur chacun des facteurs en :

- favorisant l'innovation ;
- développant les infrastructures nationales (télécommunications, autoroutes, ports, aéroports, fiabilité des réseaux d'alimentation en eau, électricité, gaz ...)
- favorisant l'investissement privé (système fiscal attractif) ;

2.1 Faible niveau de compétitivité des entreprises algériennes :

Les perspectives en termes de compétitivité industrielle sont médiocres en Algérie. Une étude récente indiquait que la part des secteurs industriels dans le P.I.B [Produit intérieur brut] était passée de 16% en 1990 à 8% en 2003 ²⁴. L'exportation des biens industriels représentait en 2001 et 2002 moins de 0,5% du montant total des exportations ²⁵.

Dans le secteur des services, alors que de nombreuses banques, sociétés d'assurances, de conseil et de services informatiques étrangères se sont installées dans le pays, on constate pratiquement aucune réciprocité dans le sens inverse, à savoir des sociétés de service algériennes déployant leurs prestations vers les pays étrangers. C'est la même situation pour les flux touristiques.

Dans les secteurs « agroalimentaires », on constate principalement des exportations de vins et de dattes qui demeurent bien en deçà de nos possibilités.

Sur le marché algérien, malgré l'imposition de taxes parfois élevées sur les produits importés, ceux-ci arrivent à avoir la préférence de plusieurs segments de clientèle ; c'est d'ailleurs pourquoi l'activité d'importation s'est particulièrement accrue et on assiste actuellement à la mévente de nombreux produits locaux, considérés de qualité inférieure par le consommateur ²⁶.

On peut donc affirmer que la majorité des produits et services de l'économie algérienne n'ont pas affirmé leur « performance » en dehors de leur marché intérieur et celle-ci risque d'être sérieusement remise en question lors de l'ouverture « totale » de notre marché.

2.2 Analyse des facteurs et compréhension du manque de compétitivité des entreprises :

Le niveau des exportations de nos industries nous informent certes globalement sur le manque de compétitivité de nos entreprises mais nous devons également comprendre quels sont les facteurs à la base de leur faible niveau concurrentiel.

24 - Etude du cabinet «Booz, Allen & Hamilton» - Ministère de l'Industrie - 2003.

25 - Revue «l'Exportateur» - Mars 2003 - N° 1 page 30.

26 - Des exceptions doivent être toutefois relevées dans le secteur des boissons à base de jus de fruits avec la société NCA (Rouïba), dans le secteur des huiles végétales avec CE Vital (Béjaïa). D'autres exemples pourraient être cités mais globalement les produits et services des entreprises algériennes n'ont pas encore atteint le rapport «qualité-prix» de ceux des entreprises étrangères.

D'un point de vue historique, nous avons au départ, dans les années 1960 -1970, par la création d'entreprises publiques « monopolistiques », détruit non seulement l'esprit de « combativité » de ces entreprises mais également interdit que des investisseurs privés s'engagent dans de nombreux secteurs réservés aux sociétés étatiques.

Logiquement, les entreprises privées n'ont donc pas pu se développer comme dans les autres pays, que ce soit en nombre ou en termes de qualité reconnue de leurs produits ; la recherche de la « qualité » ne figurait pas au centre de leurs préoccupations puisque la demande nationale excédait souvent l'offre pour de nombreux produits au cours de la période 1970 à 1990.

Pour ces raisons, la culture de la « qualité » ne s'est pas encore développée aujourd'hui, selon nous, au niveau de l'entrepreneuriat algérien même si certains managers savent qu'en l'absence de telle ou telle certification de qualité internationale, leurs produits et services ne pourront pas pénétrer les marchés étrangers.

Analysons maintenant chacun des facteurs de M. Porter ²⁷:

- *Pour ce qui est de la rivalité entre entreprises d'un même secteur, celle-ci n'est intense que dans quelques secteurs aujourd'hui [secteurs de l'agroalimentaire notamment], sinon on assiste plutôt à une concurrence entre les produits importés et les produits étrangers. De grandes entreprises privées sont en train de ravir le monopole à certaines entreprises publiques, l'exemple de CE Vital et de l'ENCG dans le secteur des huiles végétales est le plus significatif. En Algérie, le niveau minimal souhaité en termes de rentabilité [« ROI - Retour sur Investissement »] est de 20% ²⁸ ; le nombre d'entreprises dans chaque secteur est ainsi peu important, ce qui tend à limiter l'intensité de la concurrence.*

Cette situation est donc globalement peu favorable au développement de la compétitivité et de ce fait freine l'amélioration de la qualité des produits et services.

²⁷ - Op. citée

²⁸ - S. Dib - «Surliquidité bancaire et faiblesse des concours à l'économie» - El-Watan - 09 Juin 2004.

- «*Conditions des facteurs de production* » : En termes d'infrastructures de transport, les autoroutes sont peu nombreuses, les aéroports peu modernes [pour l'instant], les ports souvent saturés et le transport ferroviaire peu efficace par le fait de l'absence d'une seconde voie ; il existe un décalage considérable entre la programmation des projets et leur réalisation [exemples de l'aéroport et du métro d'Alger]. Le système actuel ne facilite pas l'acheminement des marchandises puisque leur transport au niveau national se fait quasiment par route.

Le système de formation souffre d'un manque d'intégration et de cohérence surtout entre le cycle secondaire et le cycle universitaire : la continuité n'est pas assurée pour permettre une formation de qualité ; mêmes si des réformes permettent à l'avenir d'assurer cette continuité, il faut reconnaître par ailleurs des déficits importants en termes de capacités de formation et de formateurs aptes au niveau universitaire puisque de nombreux enseignants algériens sont partis s'installer en occident dans les années 1990 sans que le système puisse assurer leur relève en termes qualitatifs. Pour toutes ces raisons, nous pouvons affirmer qu'à l'exception de quelques instituts dans les grandes villes, la formation universitaire algérienne est réellement médiocre.

Pour le système judiciaire, malgré des réformes entreprises, les délais de traitement des affaires administratives reste long.

Les facteurs de production ne seraient pas favorables actuellement au renforcement de la compétitivité des entreprises.

- *Existence d'industries connexes et de services d'assistance* : La question est de savoir si des filières industrielles se sont développées complètement dans certaines régions en Algérie d'une part ²⁹ et si d'autre part des secteurs liés et/ou des structures d'assistance technique de ces filières existent également au niveau de ces espaces régionaux ; si certaines filières apparaissent dans l'agroalimentaire au niveau de la Mitidja par exemple, dans les autres filières, on assiste plutôt à un éparpillement des activités au niveau national et surtout international pour l'approvisionnement.

Les services comme des centres de recherche spécialisés ou universités liés à l'assistance spécialisée, dans le domaine de l'innovation par exemple, pour la croissance de certaines industries algériennes ne seraient pas nombreux aujourd'hui.

²⁹ - Les «zones industrielles» qui ont été créées auraient pu aboutir à la construction de «grappes industrielles solides» mais la déstructuration de nombreuses entreprises publiques a interrompu en partie ce processus.

Plusieurs associations patronales créées récemment pourraient servir de moteur à l'identification de ces structures spécialisées dans le service aux industries et à leur mise en place avec le concours de l'Etat et éventuellement des universités.

Les conditions pour ce « facteur » est peu favorable actuellement à la compétitivité.

- *Compte tenu du niveau de vie relativement peu élevé et du déficit informationnel (revues spécialisées sectorielles), la demande pour de nombreux produits n'a pas encore atteint en Algérie le niveau de sophistication des marchés occidentaux.*

- *Pour ce qui est de la capacité de gestion des entreprises, celle-ci est liée directement au niveau de formation de ces cadres chargés des différentes activités de gestion de l'entreprise. Or, force est de constater que les sciences de gestion ont commencé véritablement à être enseignées qu'à partir des années 1990 ; d'ailleurs puisque l'université n'a pas pris en compte la mesure de l'importance de cette discipline, ce sont des instituts privés de formation qui ont été créés afin de répondre à une demande importante des entreprises. Constatons par ailleurs que l'absence de contrôle des prestations de ces instituts a conduit parfois à des formations au rabais.*

Les capacités de gestion des entreprises algériennes sont souvent peu étendues.

Globalement, l'environnement algérien est peu favorable au développement de la performance.

2.3 Qualité du « Système de gouvernance » et « vision du développement » :

Le niveau comparatif de performance de nos entreprises serait généralement en décalage par rapport aux entreprises étrangères ; nous avons montré que ceci serait principalement dû aux conditions environnementales algériennes peu favorables à l'émergence de la compétitivité.

On assiste pourtant à un certain immobilisme de la part de l'Etat en termes de réformes afin de modifier cette situation dans un sens positif pour nos entreprises.

M. Gibbs, responsable expert de la CNUCED confirme cet état de fait « *les vrais enjeux de l'accession à l'OMC résident beaucoup moins dans l'opposition libre échange-protectionnisme que dans la capacité de l'Etat algérien à définir et à conduire les profondes transformations que*

l'intégration à l'économie mondiale induira dans tous les domaines de la vie économique et sociale ³⁰. »

La problématique de notre développement serait donc corrélée directement à la qualité de notre système de gouvernance. Qu'en est-il réellement ? Le FIAS, conseil en investissement de la Banque Mondiale relève à ce propos « *les handicaps dont souffre l'Algérie sont incertitude, illisibilité, mauvaise application de la réglementation, corruption et mauvaise gouvernance* ³¹. »

Pourquoi notre système de gouvernance est-il inefficace ? Deux analyses générales complémentaires nous éclaireront à ce sujet :

2.3.1 Analyse générale :

Notre système de gouvernance pourrait devenir efficace s'il dispose notamment :

- de ressources financières pour son fonctionnement et la réalisation des actions ;
- de compétences humaines spécialisées diverses pour analyser, comprendre la complexité, planifier les actions et exécuter efficacement celles-ci ;
- d'un système d'information fiable ;
- d'une « volonté » de développement.

Or en ce qui nous concerne, à l'exception de ressources financières considérables, nous constatons :

- que nos systèmes d'informations sont peu développés dans tous les secteurs de la vie économique et sociale, et lorsqu'il le sont, les données sont rarement mises à jour, ce qui entache la fiabilité des informations pour des décisions adéquates ³² ;

- un manque de compétences spécialisées à même de servir de moteur pour la compréhension de l'environnement dans laquelle évolue l'Algérie, l'aide à la conception de solutions réalistes, à leur planification en termes d'actions cohérentes et à leur concrétisation ; ces compétences algériennes existent en grande partie au plan national ou international et elles devraient être identifiées afin de les inciter à intégrer notre système de gouvernance ;

³⁰ - *El-Watan* - 05 Octobre 2003.

³¹ - *Revue «Jeune Afrique - l'Intelligent»* - Août 2003.

³² - *Rapport du «Conseil National Economique et Social (CNES)» sur la situation informationnelle en Algérie* - 2004.

- des contradictions importantes au niveau du système de gouvernance [exemples de la privatisation des entreprises publiques déficitaires, d'autonomie ou non de la Banque d'Algérie....] qui ne permettent pas une lecture des axes de développement et qui questionnent sur sa volonté réelle d'entamer des réformes indispensables à la croissance de notre économie.

2.3.2 Analyse « culturelle » et jeux de pouvoir :

Une réalité s'impose : une bonne gouvernance ne peut se développer que dans un cadre serein exempt de conflits internes importants. En effet, les conflits amènent le système de gouvernance à dépenser son temps et énergie pour les résoudre et n'a plus les moyens alors de réaliser les analyses en profondeur pour concevoir et mettre en œuvre une politique de développement adaptée ; on se confine alors uniquement à la gestion des affaires courantes sans aucune perspective sur le long terme.

Nos systèmes de gouvernance ont pratiquement émergé après de nombreux conflits et ils sont « sortis » humainement et culturellement du creuset socialiste ; toute réforme pourrait être vouée à l'échec si les mentalités n'évoluent pas d'une part et si en quelque sorte nous ne remettons pas en cause d'autre part pas les affinités et intérêts personnels existant entre les membres du système qui freinent toute perspective de développement.

Conclusion - Propositions pour un développement durable :

1. Sortir de « l'immobilisme » :

Les taxes seront donc bientôt quasiment inexistantes à l'issue de délai de grâce pour toutes les entreprises des pays membres de l'OMC et peut être bien avant pour celles de l'Union Européenne compte tenu de l'accord de libre échange signé avec cet espace.

Deux possibilités extrêmes peuvent alors se dessiner :

- soit l'ensemble des acteurs [Etat, Entreprises, Organisations professionnelles..] adoptent un comportement « apathique » : en l'absence de réformes et d'amélioration des infrastructures par exemple, il n'y aurait pratiquement pas d'investissement direct à forte valeur ajoutée et on assisterait en même temps à la faillite consacrée de nombreuses entreprises locales compte tenu de leur niveau de performance inférieur aux entreprises exportatrices étrangères ;

- soit l'ensemble des acteurs, et notamment l'Etat adoptent un comportement « proactif » avec une vision cohérente et un plan développement réaliste : des réformes crédibles s'engagent et des financements de projets d'infrastructures divers lancés par l'Etat conduisent à rassurer les investisseurs tout en permettant aux entreprises de certains secteurs d'améliorer leur niveau de performance.

C'est bien entendu la seconde alternative que nous avons intérêt à poursuivre, car la première nous conduirait à un désastre économique dès que nos ressources pétrolières tariraient. *Il nous faudra donc d'abord sortir d'une position « immobiliste ».*

2. Principes de construction d'un « système de gouvernance » basé sur les compétences et un contrôle efficace :

Au niveau le plus haut de l'Etat, il faudra diagnostiquer les ressources humaines dans les différents départements et structures de l'Etat ³³, analyser celles qui doivent être relevées et rechercher les compétences algériennes nécessaires dans le pays ou à l'étranger. C'est ici le point de déclenchement de la spirale de notre développement et il y aura lieu de constituer des groupes de travail multidisciplinaires non issus de notre bureaucratie pour cette étape.

En fin de compte, nous devons déclencher un choc psychologique pour montrer que l'Etat algérien veut réformer son économie en modifiant son approche culturelle de nomination des cadres supérieurs et en l'orientant résolument celle ci sur le principe premier de la compétence. Nous devons être crédible et un système de contrôle devra veiller à l'application de ce principe.

Cette construction doit bien entendu être durable et il s'agira dans la gestion de ces compétences de trouver un système de motivations et de sanctions adéquat à même de les pousser vers un maximum d'efficacité; tout relèvement de cadres compétents recrutés devra obéir à des critères de performance qui n'auraient pas été atteints et ne devra en aucun cas relever de considérations politiques personnelles de la part de la hiérarchie.

Cette étape est la plus cruciale mais c'est également la plus difficile. Nous sommes convaincus qu'une volonté continue inébranlable permettrait à terme dans quelques années de modifier les forces en présence au niveau du système de gouvernance en faveur de la mobilité et de la dynamique vers le développement.

³³ - Y compris et surtout bien entendu les ministères à caractère technique tels les Ministères de l'Economie et des Finances, des Réformes, de la Santé, de l'Education Nationale, de la Recherche Scientifique, de l'Industrie ...

3. Emergence d'une vision de développement et réformes structurelles du fonctionnement de l'Etat :

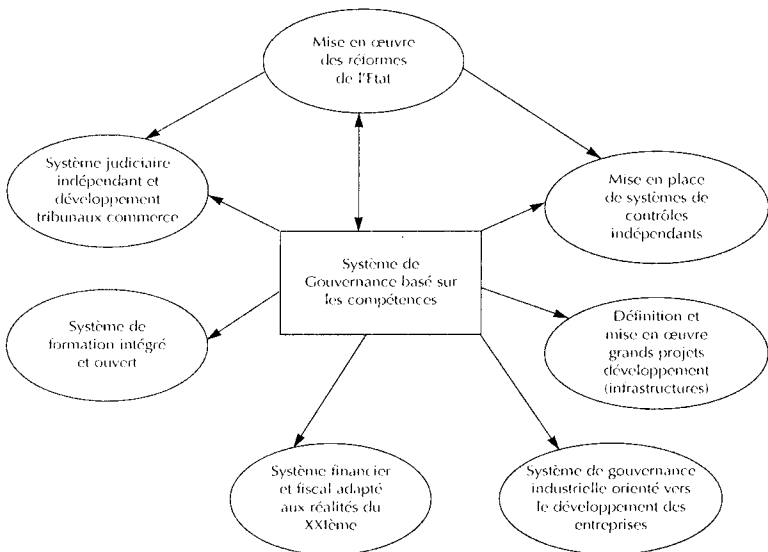
La transformation du système de gouvernance de l'intérieur par des compétences conduira à terme à l'évolution de celui-ci vers l'efficacité. Celui-ci cherchera pour l'accompagner des compétences spécialisées à même de l'aider à percevoir les dimensions de la complexité de l'économie algérienne.

Une « volonté » de développement se dessinera alors et entraînera la conception et la mise en oeuvre de systèmes d'informations fiables intégrés en réseau.

Ces conditions complétées amèneront à terme l'émergence d'une vision de développement cohérente et adaptée à nos réalités. Sur cette base des réformes structurelles indispensables quand au fonctionnement de l'Etat apparaîtront et pourront être entreprises .

Un plan de développement global scindé entre des actions macroéconomiques et microéconomiques serait conçu sur la base de cette vision et des réformes à entreprendre ; cela amènerait à terme une modification des conditions environnementales en faveur de l'amélioration de la performance de nos entreprises, et donc orienterait l'Algérie vers la voie d'un développement durable.

Schéma N°3 – Gouvernance, réformes et actions systémiques pour un développement durable :



Le schéma ci dessus résume notre analyse et nous voyons bien que le point de départ des réformes n'interviendrait qu'avec la mise en place d'un système de gouvernance basé sur les compétences. Parmi ces réformes, il est important d'insister sur *les contre pouvoirs qui doivent être mis en place à travers un système de contrôle et un système judiciaire « indépendants »*.

Par système de gouvernance industrielle, nous voulons nous référer à une structure, telle que le « MITI »³⁴ au Japon par exemple, qui assurerait une analyse de la situation industrielle et qui « pousserait » les entreprises par des aides diverses en faveur de l'innovation par exemple et de nombreuses actions sectorielles ciblées au renforcement de la compétitivité de certains secteurs performants en Algérie.

Nos ressources financières seraient utiles pour concevoir, puis lancer un ensemble de grands projets de développement [infrastructures de transport, infostructures, zones industrielles...] qui réduiraient le chômage endémique dans certaines régions d'un côté et renforceraient indirectement la compétitivité de nos entreprises d'un autre côté.

³⁴ - le MITI (Ministère de l'Industrie de Japon) a constitué le moteur de développement industriel de ce pays à la fin de la seconde guerre mondiale.

Références Bibliographiques :

Ouvrages :

1. Ricardo David [1772 – 1823] - « Des principes de l'économie politique et de l'impôt » Paris, Garnier-Flammarion, 1992
2. R. D'Aveni - « Hyper compétition » - Editions Vuibert 1995
3. J..M Djossou – « L'Afrique, le GATT et l'OMC : entre territoires douaniers et régions commerciales » - L'Harmattan – 2000
4. M. Porter – Article « Grappes et concurrence » dans l'ouvrage « La concurrence selon Porter » - Village Mondial – 1999
5. M. Porter - “The competitive advantage of nations » - McMillan Press Ltd - 1990

Articles et documents :

1. Mr Joseph E.Stiglitz – Prix Nobel d'Economie 2001 – Ancien Vice Président de la Banque Mondiale – Source « Le Quotidien d'Oran » – 14 Août 2003.
2. Communiqué de presse – GATT- / 185 – 11 novembre 1954
3. V.GATT, Doc.Com.TD/L4DC/W54 du 03 novembre 1994
4. Documents OMC – Conférence Sheraton – Alger - 2003
5. E. Windham White – « Le GATT, organisation internationale du commerce » - GATT – 1961.
6. « ECOFINANCE » N°36 – Octobre 2003.
7. « Le Quotidien d'Oran » - 05 juin 2003..
8. Revue « l'Exportateur » - Mars 2003 – N°1
9. Etude du cabinet « Booz, Allen & Hamilton » - Ministère de l'Industrie – 2003
10. Quotidien « Le Monde » - 11 novembre 2003 – Interview du Vice Président et l'Economiste en Chef de la Banque Mondiale
11. El- Watan – 05 Octobre 2003.
12. S. Dib – « Surliquidité bancaire et faiblesse des concours à l'économie » - El-Watan – 09Juin 2004.
13. Revue « Jeune Afrique – L'Intelligent » - Août 2003
14. Rapport du « Conseil National Economique et Social [CNES] » sur la situation informationnelle en Algérie – 2004.